

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du contrat de territoire des 6 Vallées

UN PROGRAMME DE 7,7 M€ POUR RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES, PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET PRÉVENIR LES RISQUES D'ÉROSION

Le 6 novembre 2025, l'agence de l'eau Seine-Normandie et les acteurs du territoire des 6 Vallées, le Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, le Syndicat mixte des bassins versants Caux-Seine, les communautés de communes Caux-Austreberthe et Yvetot-Normandie, ainsi que le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande signent un **contrat de territoire d'un montant total de 7,7 M€ pour la période 2025-2030**.

Le contrat s'applique à l'échelle du SAGE des 6 Vallées, qui couvre 74 communes réparties entre les bassins de l'Austreberthe, du Saffimbec, de la Rançon, de la Sainte-Gertrude et de la Fontenelle, et inclut le bassin d'alimentation du captage de Limésy ainsi que plusieurs communes de la Communauté de communes Yvetot Normandie, situées en dehors du périmètre du SAGE.

Il vise à restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques, préserver la ressource en eau potable, lutter contre l'érosion et les ruissellements, et mobiliser les acteurs locaux autour d'une gestion durable et concertée de l'eau.

Sur cinq ans, il prévoit **l'étude et l'aménagement de quatorze ouvrages hydrauliques pénalisants** sur les rivières de l'Austreberthe, du Saffimbec, de la Rançon et de la Fontenelle afin de rétablir la continuité écologique et la circulation des sédiments. Il comprend également la **réhabilitation ou la création de zones humides couvrant plus de trente hectares et la restauration de plus de dix mares par an afin d'améliorer et protéger la biodiversité**.

Le programme comprend en outre **la protection du captage d'eau de Limésy**, mise en œuvre par la Communauté de communes Caux-Austreberthe à travers sa stratégie foncière agricole, ainsi que la **protection d'une vingtaine de bétaires** pour limiter les transferts rapides de polluants vers la nappe. Des aménagements d'hydraulique douce – haies, noues, fascines – seront réalisés sur plus de cinq kilomètres par an pour réduire les coulées boueuses et améliorer l'infiltration des eaux. Enfin, la mise en place d'ateliers participatifs annuels destinés aux élus, agriculteurs et habitants favorisera la diffusion d'une culture commune de l'eau et du climat.

Ce contrat de territoire doit permettre d'améliorer la qualité écologique des milieux aquatiques, de réduire les pollutions diffuses et de renforcer la résilience du territoire face aux aléas climatiques.



“**Près d’une quarantaine d’actions sont inscrites dans ce contrat**, avec une évaluation à mi-parcours pour adapter les priorités et maintenir la dynamique collective. L’objectif est d’obtenir des résultats tangibles : une amélioration durable de la qualité de l’eau, des milieux plus vivants et des bénéfices directs pour l’environnement et les habitants. **C’est aussi une démarche de santé globale, qui relie la qualité des milieux naturels à celle du cadre de vie.**”

Pascale Faucher, directrice territoriale et maritime Seine-Aval de l’agence de l’eau Seine-Normandie, souligne la cohérence du programme et la recherche d’efficacité environnementale.

UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA RÉSILIENCE DES MILIEUX

Un territoire agricole soumis à de fortes pressions sur la ressource

Le territoire des 6 Vallées présente une forte vulnérabilité aux **pollutions diffuses, à l'érosion et à la dégradation des milieux aquatiques.**

Sur l'Austreberthe, la qualité écologique reste moyenne, en raison de la présence de diflufénicanil, herbicide utilisé pour les céréales. Les concentrations en nitrates dépassent régulièrement 25 mg/L, avec une moyenne de 34,5 mg/L sur la Sainte-Gertrude en 2025, signe d'apport trop important en fertilisant.

Les eaux souterraines, exploitées pour l'alimentation en eau de 23 400 habitants via le captage de Limésy, affichent des teneurs comprises entre 32 et 37 mg/L de nitrates, assorties de dépassements des normes en pesticides (0,1 µg/L). Ces contaminations reflètent la **pression exercée sur les zones d'alimentation de captage.**

Les rivières souffrent aussi d'une forte fragmentation hydraulique : **64 ouvrages entravent la continuité écologique**, avec des taux d'étagement atteignant 61,8 % sur la Rançon et 51,4 % sur la Fontenelle.

Enfin, les **phénomènes d'érosion et de ruissellement** restent préoccupants, justifiant la mise en œuvre de plans d'aménagement d'hydraulique douce couvrant 80 % du territoire du SMBVCS et 45 % de celui du SMBVAS pour limiter les coulées boueuses et protéger la ressource.

Le contrat s'articule autour de quatre axes complémentaires.



Restaurer les rivières et zones humides : reconnecter les milieux et la biodiversité

La restauration des milieux aquatiques constitue le cœur du contrat des 6 Vallées. Les syndicats de bassin versant Caux-Seine et Austreberthe-Saffimbec engagent un programme ambitieux pour rétablir la continuité écologique et sédimentaire sur plusieurs rivières du territoire.

Les opérations emblématiques concernent notamment **la Rançon, la Sainte-Gertrude, la Fontenelle et l'Austreberthe.** Elles portent sur **l'étude et l'aménagement de plus de quatorze ouvrages hydrauliques** – dont les seuils du Moncel et du PAULU à Saint-Paër, le moulin de l'église à Maulévrier-Sainte-Gertrude ou le seuil de la pisciculture de Caillouville à Rives-en-Seine. Ces interventions permettront de rouvrir plusieurs kilomètres de linéaires à la circulation piscicole et de restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau.

Le contrat prévoit également la reconquête de zones humides, essentielles à la régulation des écoulements et au stockage de l'eau. Sur les sites du Marais de Duclair, du Haut Pas et du Brébec, des travaux d'aménagement hydromorphologique et écologique seront réalisés à la suite d'études de maîtrise d'œuvre. **Au total, plus de trente hectares de zones humides seront restaurés ou créés, complétés par la réhabilitation d'environ sept mares par an.**

Pour assurer la cohérence des actions, deux conventions de partenariat ont été signées entre le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et les syndicats de bassin versant, afin de mutualiser les moyens et d'assurer le suivi écologique des sites.

Cet axe est doté d'un budget global de plus de **3,2 M€.**



© Mare tampon du Cheval Blanc / SMBVCS



Protéger les captages d'eau en agissant sur les pratiques agricoles

Autour du captage de Limésy, situé en limite nord du périmètre du SAGE des 6 Vallées, la Communauté de communes Caux-Austreberthe conduit depuis 2014 une politique volontariste de protection de la ressource. Elle a instauré une animation dédiée, piloté trois programmes d'actions successifs et élaboré une stratégie de protection de sa ressource en eau dès 2022 – redéfinie et reconduite jusqu'à fin 2030 – mis en place des paiements pour services environnementaux (PSE), pour préserver durablement les sols et réduire les transferts de polluants vers la nappe.

La nouvelle stratégie "Eau, Qualité et Prévention 2025–2030" prolonge cette démarche, notamment au travers de la mise en œuvre du 3^{ème} programme d'actions agricole, **avec comme objectif poursuivi de réduire la pression phytosanitaire** sur le bassin d'alimentation du captage de Limésy. Il cible prioritairement la mise en œuvre de la stratégie foncière agricole, qui vise à sécuriser les parcelles sensibles situées dans le bassin d'alimentation du captage. Elle mobilise plusieurs outils : maîtrise foncière, conventions avec les exploitants, et accompagnement à la transmission de parcelles pour favoriser les pratiques respectueuses de la ressource en eau. Ces actions s'appuient sur un programme d'animation agricole associant la Chambre d'agriculture, les CIVAM, le groupement régional d'Agriculture Biologique, l'association Terre de liens, les syndicats de bassin et les exploitants locaux.

Autre priorité, **la protection des bétaires**, ces cavités naturelles typiques des plateaux de craie qui servent de voie rapide d'infiltration des eaux de surface vers la nappe ; leur protection et **leur aménagement sur une vingtaine de sites prioritaires doivent permettre de réduire les transferts directs de polluants vers la ressource souterraine.**

Un travail de sensibilisation complète le dispositif. **Des ateliers participatifs et des actions de communication** permettront d'impliquer les élus, les scolaires et les habitants autour de la question de l'eau potable, en mettant en avant le lien entre qualité de l'eau, pratiques agricoles et consommation locale.

La Communauté de communes Yvetot-Normandie s'inscrit dans cette dynamique à travers son Plan alimentaire territorial et son Plan climat, qui encouragent les productions économes en intrants et la gestion durable des espaces verts communaux. En partenariat avec le Syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux Central, elle prépare également une **cellule de veille foncière et des formations sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.**

Ce volet du contrat est doté d'un budget de **1,37 M€.**



© Bétairie à Mesnil-Panneville /
Communauté de communes Caux-
Austreberthe



Prévenir le ruissellement et l'érosion : des solutions fondées sur la nature

Les plateaux crayeux et les vallons du territoire des 6 Vallées figurent parmi les zones les plus sensibles aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

Ces dynamiques naturelles, accentuées par l'imperméabilisation et la disparition des prairies, entraînent chaque année des coulées boueuses qui altèrent la qualité des cours d'eau et menacent les habitations.

Pour y répondre, les syndicats de bassin versant mettent en œuvre **un programme d'aménagements de terrain fondé sur la rétention d'eau et le ralentissement des écoulements**. Des haies hydrauliques, noues, fascines, mares tampons et talus seront créés ou réhabilités pour retenir l'eau à la source et limiter le transfert des sédiments vers les rivières. Ces interventions sont planifiées sur les **secteurs les plus exposés, notamment le Val au Cesne**, où des ouvrages de protection permettront de sécuriser les bêttoires et d'augmenter la capacité d'infiltration des sols.

Sur le territoire du Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, et le territoire du Syndicat Mixte des bassins versants Caux-Seine, le programme prévoit également la mise en œuvre d'**aménagements d'hydraulique douce afin de restaurer la continuité des écoulements naturels et de prévenir les débordements en aval**. Ces dispositifs s'inscrivent dans une gestion intégrée des eaux pluviales et des sols agricoles à l'échelle du bassin versant.

L'ensemble de ces actions représente un investissement de **1,73 M€** et s'appuie sur la coopération entre les syndicats de bassin, les collectivités et les agriculteurs.

© Fascine / CM-AESN



© Fascine de Saint-Aubin de Crétot / SMBVCS





Gouvernance, animation et sensibilisation : un cadre collectif pour agir

Territoire d'action : le SAGE des 6 Vallées (74 communes) –

bassin versant de l'Austreberthe, bassin du Saffimbec, de la Rançon, de la Sainte-Gertrude, de la Fontenelle, le captage de Limésy, et quelques communes situées à l'ouest du périmètre.



Le contrat des 6 Vallées s'appuie sur une organisation collective et une animation mutualisée entre les structures signataires. **Le Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec assure le pilotage du dispositif et coordonne la mise en œuvre du programme d'action**, en lien étroit avec les syndicats de bassin voisins, les communautés de communes et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

Un comité de pilotage annuel réunit l'ensemble des partenaires pour suivre l'avancement des actions, examiner les bilans techniques et financiers et ajuster, si nécessaire, la programmation. L'animation repose sur une **équipe dédiée de cinq personnes, composée d'un animateur SAGE, de deux chargés de mission "agriculture", d'un animateur "rivières et zones humides" et d'une chargée de mission "eau et agriculture" affectée au captage de Limésy.**

Cette organisation permet d'assurer la cohérence technique et territoriale des interventions, d'appuyer les maîtres d'ouvrage dans le montage de leurs projets et de garantir le suivi des indicateurs de résultats.

Elle s'accompagne d'une stratégie de communication à l'échelle du SAGE, avec la production d'un plan de communication et la tenue d'un atelier participatif de plusieurs jours, ouverts aux élus, pour renforcer la culture commune de l'eau et du climat.

PILOTAGE & ACCOMPAGNEMENT : QUI FAIT QUOI ?

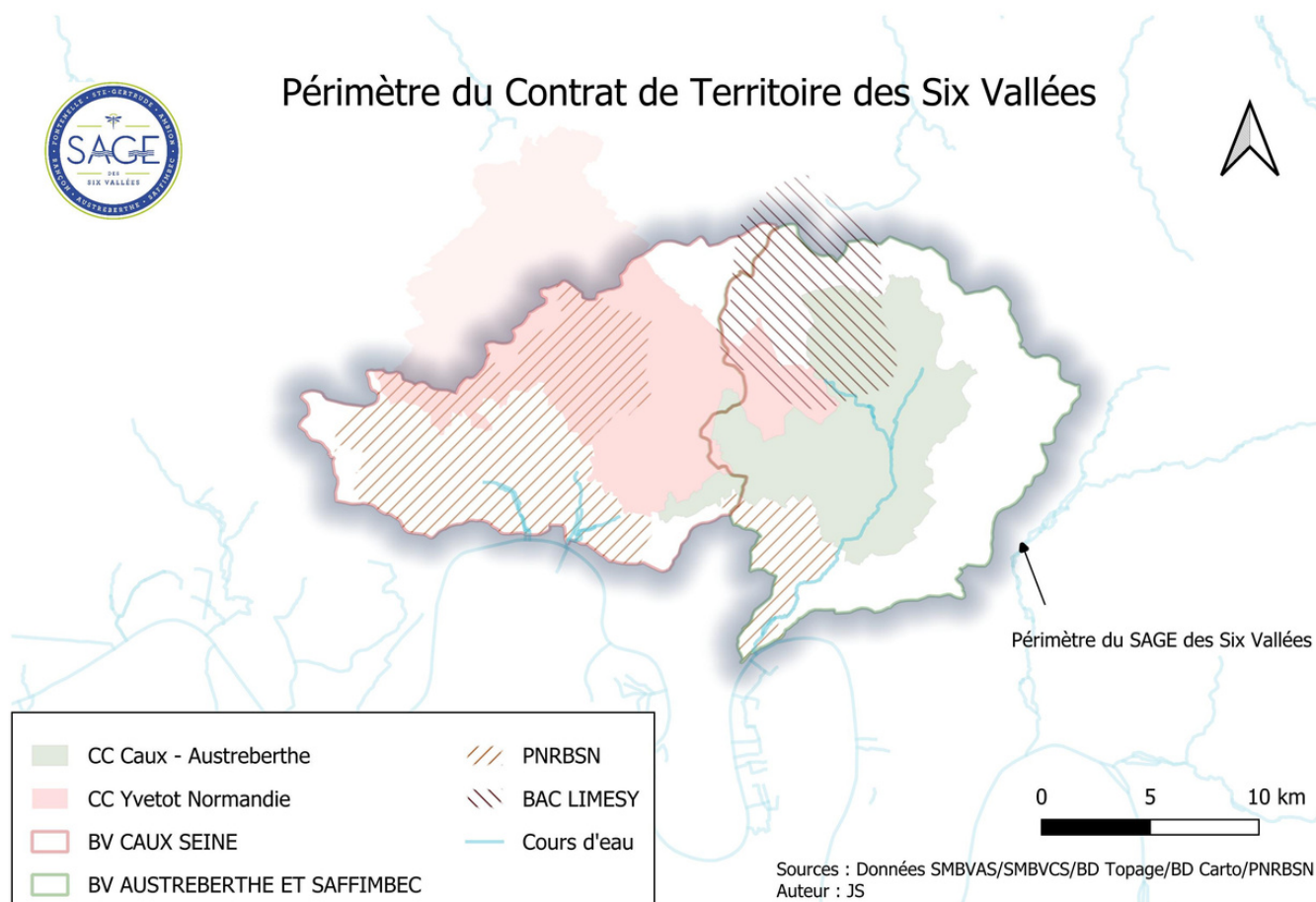
Le Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS) porte la coordination du contrat et en assure le pilotage opérationnel. Il intervient sur 31 communes pour la prévention des inondations et des ruissellements, la gestion des zones humides et la restauration de la qualité des cours d'eau. Le syndicat conduit les études et maîtrise d'œuvre nécessaires à la mise en œuvre du programme d'action, tout en accompagnant les élus et les agriculteurs dans la gestion équilibrée des milieux aquatiques.

Le Syndicat mixte des bassins versants Caux-Seine (SMBVCS) agit sur les vallées de la Rançon, de la Fontenelle et de leurs affluents. Il conduit des opérations de restauration hydromorphologique, de réhabilitation de zones humides et de réduction des risques d'érosion. En lien étroit avec le SMBVAS, il contribue à la gestion concertée des bassins versants, à la maîtrise du ruissellement et à la mise en œuvre des programmes d'hydraulique douce à l'échelle du territoire.

La Communauté de communes Caux-Austreberthe (CCCA) intervient dans le domaine de la gestion de l'eau potable et de la protection des captages. Elle pilote depuis 2014 une démarche exemplaire de préservation du bassin d'alimentation du captage de Limésy, en associant stratégie foncière, accompagnement agricole et sensibilisation des habitants. Par ses compétences en matière d'eau et d'aménagement, la CCCA joue un rôle essentiel dans la cohérence du dispositif à l'échelle locale.

La Communauté de communes Yvetot-Normandie (CCYN) intègre la gestion de l'eau dans ses politiques de transition écologique. À travers son Plan alimentaire territorial et son Plan climat, elle soutient les productions agricoles économes en intrants, encourage la gestion différenciée des espaces verts et mobilise les habitants sur les enjeux d'adaptation au changement climatique.

Enfin, **le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN)** apporte son expertise en matière de biodiversité et de gestion des milieux naturels. Il assure le suivi écologique des sites restaurés et anime des actions de valorisation des zones humides et des prairies inondables. Ses conventions de partenariat avec les syndicats de bassin garantissent la complémentarité et la synergie des interventions sur le territoire des 6 Vallées.



L'agence de l'eau Seine-Normandie

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Seine-Normandie agit pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et à son expertise.

Établissement public de l'Etat, elle contribue à définir la politique de l'eau du bassin Seine-Normandie avec le comité de bassin, en élaborant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Pour mettre en œuvre cette politique, l'agence accompagne techniquement et financièrement, les projets des collectivités, industriels, agriculteurs ou associations grâce aux redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers selon leurs prélèvements et leurs rejets. Ces financements, organisés dans un programme de six ans, soutiennent notamment la performance des systèmes d'assainissement, la réduction des pollutions diffuses, la préservation des captages, la restauration des rivières et zones humides, ainsi que l'adaptation des territoires au changement climatique.

Le 12^e programme "Eau, Climat & Biodiversité" (2025-2030) met notamment l'accent sur la sobriété en eau de tous les usages, la protection de la ressource en eau et la biodiversité.

L'agence développe également une mission de connaissance et de suivi, en collectant et diffusant des données sur la qualité des rivières, nappes et eaux littorales, et en soutenant des programmes de recherche appliquée. L'organisation de l'agence de l'eau par direction territoriale favorise un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque territoire.



www.eau-seine-normandie.fr

CONTACTS PRESSE

SAGE des 6 Vallées

Clara LA FERRARRA
sage6vallees@smbvas.fr
02 32 94 00 74

Agence de l'eau
Seine-Normandie

Marie-Anne PETIT
petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74

